LE SITE KGAL-INVEST.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site a été créé le 19/12/2022. Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 08/03/2023. Il a usurpé le nom d'une société allemande qui propose de nombreux investissements. Il propose d'investir dans les énergies renouvelables.

Le site internet

Il a été créé le 19/12/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/kgal-invest.com

Nos recherches

Les produits

A notre grande surprise, nous avons trouvé un site ouvert. Notre étonnement a encore grandi quand nous l'avons examiné. Le travail est en option chez les escrocs...surtout pour ceux qui gèrent la partie informatique !

Il a été aspiré le vrai site en décembre 2022. La preuve en est est donnée par l'actualité du 14/12/2022 sur le clone frauduleux. Le vrai site est consultable avec le lien ci-après https://www.kgal.de/en/?no_cache=1 a mis des actualités en février 2023 et mars 2023...

Nous ne publierons pas de pages. Ce sont les mêmes !!!

Nous publions des alertes sur ce site :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/618895

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/618883

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société allemande. Elle est totalement étrangère à cette arnaque.

Le site kgal-invest.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 08/03/2023.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de

Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.